

Les Bordes sur Arize

ARIÈGE-PYRÉNÉES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 23 MARS 2024

Date de la convocation 18/03/2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-trois mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Alain CABÉ, , Michel MERIC , Serge KOSMINSKY, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO, , Séverine COMMENGE. Aurélie MIR, Sylvie GOUZY

Procurations : Patrick LAFONT à Michel MERCI ; François CHAUVET à Sylvie GOUZY

Absents : Steeve DENOY, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET

Secrétaire de séance : Séverine COMMENGE

2024-013- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023- BUDGET LE VIEUX MOULIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2023- 056 du 24 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023

Vu le Compte Financier Unique du budget Lotissement Le Vieux Moulin;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	212 743.00	214 927.00	427 670.00
	Recettes réalisées	212 742.58	164 919.96	377 662.54
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
	Autorisation budgétaire totale	149 466.00	278 204.00	427 670.00
Dépenses	Dépenses réalisées	128 534.84	228 197.35	356 732.18
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
	Solde des réalisations de l'exercice	84 207.74	-63 277.38	20 930.36
Différences entre les titres et les mandats				
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-63 276.82	63277.38	0.56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	20 930.92	0.00	20 930.92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	20 930.92	0.00	20 930.92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 11 VOIX (9 présents et 2 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget Lotissement Le Vieux Moulin.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Premier Adjoint,
Dominique DUFOSSÉ

